

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019**

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

Absents : 8

Etaient présents : M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBE, M. Fernand BARD, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT ; Adjoint
Mme Annie LEDIEU, Mme Christine LONGIS, Mme Gabrielle RABOUIN, Mme Lucile SIMONELLI, M. Gérard JANIN.

Etaient absents : Mme Martine PAUL, M. Antoine ALOISIO, M. Benjamin CORTESE, Mme Danièle ROBERT, Mme Agnès ARGENCE, qui ont donné respectivement pouvoir à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Gabrielle RABOUIN, Mme Sylvie LABBE, M. Gérard JANIN.

Etaient absents excusés : M. Martial FERRE

Etaient absents : Mme Sylvie TURIN, M. Marc PALLUEL

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian PAPUT, a été désigné parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

Délibération n° 2019-69

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 14 Voix

CONTRE : 02 Voix (M. Gérard JANIN – Mme Agnès ARGENCE)

ABSTENTION (S) : 00 Voix

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019.

Délibération n° 2019-70

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance (C.L.E.C.T. 2019)

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 16 Voix

CONTRE : 00 Voix

ABSTENTION(S) : 00 Voix

APPROUVE le rapport 2019 de la CLECT.

Délibération n° 2019-71

Objet : Consolidation d'un prêt relais contracté auprès de la Caisse d'Epargne

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 16 Voix

CONTRE : 00 Voix

ABSTENTION(S) : 00 Voix

DECIDE de consolider auprès de la Caisse d'Epargne, le prêt relais N° A29172XX d'un montant de 895 000 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant, et à effectuer sur le fondement dudit contrat, et sans autre délibération préalable, toute opération relative à sa gestion,

Délibération n° 2019-72

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget 2020

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 16 Voix

CONTRE : 00 Voix

ABSTENTION(S) : 00 Voix

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), soit dans la limite de l'enveloppe financière suivante :

- Budget Principal de la Commune : 659 646.35 €

DIT que les crédits qui seront ainsi engagés par anticipation suivant cette procédure, seront inscrits au budget de l'exercice 2020, lors de son adoption,

PRECISE que la présente autorisation exclue toute possibilité de contraction de nouveaux emprunts, avant le vote du Budget 2020, dès lors en effet qu'ils constituent une recette de la section d'investissement.

Délibération n° 2019-73

Objet : Congrès National des Maires (2019) – Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement

Monsieur Daniel BOREL n'a pas pris part aux discussions ni au vote

Le Conseil Municipal, par :

POUR : 15 Voix

CONTRE : 00 Voix

ABSTENTION(S) : 00 Voix

VALIDE et AUTORISE la prise en charge et le remboursement par la commune des frais réels engagés par M. Daniel BOREL, dans le cadre de sa participation au congrès des Maires 2019,

DIT et RAPPELLE que le remboursement de ces frais interviendra sur production des justificatifs correspondants,

DIT que les crédits correspondants sont ouverts au Budget 2019 de la commune.

Délibération n° 2019-74

Objet : Procédure d'élaboration de l'AVAP : validation des modifications apportées au projet à l'occasion de la réunion avec les Personnes Publiques Associées

Le Conseil Municipal, par :

POUR : **16 Voix**
CONTRE : **00 Voix**
ABSTENTION(S) : **00 Voix**

APPROUVE les modifications apportées au projet de la future AVAP, telles que retranscrites au rapport de présentation annexé à la délibération,

APPROUVE et ARRETE le projet d'AVAP ainsi modifié,

MANDATE Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toute démarche et la signature de tout acte appelé à intervenir en application de la présente délibération, ainsi qu'en application des délibérations concordantes des communes de Tallard et Châteauevieux, désignant la commune de Tallard en tant qu'autorité organisatrice de la phase d'enquête publique.

RAPPELLE que l'ensemble du dossier reste consultable par le public jusqu'à la fin de la phase d'enquête publique, en Mairie de Tallard ainsi que sur le site internet de la collectivité ;

RAPPELLE enfin qu'à l'issue de procédure, au jour de la création de l'AVAP de Tallard-Châteauevieux, cette dernière deviendra de plein droit un Site Patrimonial Remarquable.